



## SÉANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2012

Les membres du Comité Syndical se sont réunis au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne sous la Présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

**Présents** : Mmes ROBBE, ROMEI, M. CHAPLOT, Mmes PIQUOIS, HECTOR, M. SARTORI, Mme VILLIERS, M.M. D'HAENE, CARMOUCHE, BREHEREAU, CHAUCHAT, LIEBEN, ZENI, RICHTIN, GERIN, DEMELUN, PENOT, BLISSON, PELLE, POILE, Mme PESALOVO, M.M. LABADILLE, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, FONTAN, TROUVE, PORCHER, Mmes FONTENAILLE, HURTAULT, M.M. BATTENDIER, BOUSSER, HENNEQUIN, MONCLARD, MUNOZ, BILLARD, DEPOND, COURTOIS, Mme CHARET, M. ROUSSEAU, Mmes PRAT, SAGOT, M.M. TOULGOAT, BELTZER, Mme MANGATAYE représentant les communes de Balloy, Bazoches les Bray, Egligny, Gravon, Gurcy-le-Châtel, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, **Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »**, à laquelle est rattachée la commune de Ville-Saint-Jacques, **Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux, Cannes-Ecluse, Esmans, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Misy sur Yonne, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain Laval, Salins, Varennes sur Seine, **Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing »** à laquelle sont rattachées les communes de Lorrez le Bocage, Vaux sur Lunain, **Communauté de Communes « Brie Nangissienne »** à laquelle est rattachée la commune de La Chapelle Rablais, **Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »** à laquelle sont rattachées sont les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Flagy, Montmachoux, Noisy Rudignon, Thoury Férottes, Voulx.

**Représentés** : Mme FAUCONNET représentée par Mme ROMEI, M. LEFIER représenté par M. POILE, M. LECHNER représenté par M. FONTAINE, M. MAILIER représenté par M. JEGO, M. CHIANESE représenté par M. BOUSSER, M. SOURIT représenté par M. MONCLARD, M. TOURNIER représenté par M. MUNOZ, M. AOUADHI représenté par M. COURTOIS.

**Absents** : Mme CARTERON (Balloy), M.M. BASSOULET, DESORMES (Châtenay-sur-Seine), M. BOITEUX, Mme AMIGUES (Coutençon), Mme COLAS (Egligny), Mme GUYON (Gravon), M. GIBERT (Gurcy-le-Châtel), M. YWANNE (Villeneuve les Bordes), M.M. JOLY, BAYET (Dormelles), M. RODRIGUEZ, Mme ANGELIER ( Saint-Ange-le-Vieil), M.M. PIERRE, HOCQUARD (Villemaréchal), M. BERGAMASCHI (Barbey), Mme GERMANEAU (La Brosse Montceaux), M.M. CORBIN, LENOIR (Courcelles en Bassée), M. GIRAULT (Esmans), M.M. RAVETTO, JODAR (Forges), M. BELLINI (Misy sur Yonne), Mme DE SAINT LOUP (Saint Germain Laval), Mme AOUIDAD (Salins) M.M. SIMONET, ROUILLÉ (Villebéon), M. BRAY (La Chapelle Rablais), M. BERNIER (Thoury Férottes).

**Absent excusé** : M. SPRIET.

### Installation d'un nouveau délégué pour la commune de Saint Germain Laval

Les membres du Comité Syndical décident d'accueillir, à l'unanimité, au sein du SIRMOTOM, le nouveau représentant de la commune de Saint Germain Laval, et d'installer Monsieur Michel FONTAN en sa qualité de délégué titulaire.

## **Adhésion de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais au SIRMOTOM**

Les membres du Comité Syndical prennent acte, à l'unanimité :

- De l'adhésion des communes de Blennes, Chevry en Sereine, Diant, Noisy Rudignon, Montmachoux et Voulx à la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais ;
- Du retrait de la commune de Dormelles à la Communauté de Communes du Bocage ;
- De l'adhésion de la commune de Dormelles à la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing.

## **Approbation du Procès-Verbal du 03 octobre 2011**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **Débat d'orientation budgétaire 2012**

Conformément aux dispositions de l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Les membres du Comité Syndical prennent acte, à l'unanimité, de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire 2012.

## **Avenant n° 2 COVED**

Les membres du Comité Syndical autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Président, à passer un avenant n° 2 avec la Société COVED, permettant d'intégrer au marché les modifications techniques de réception sur les déchetteries et les nouvelles conditions économiques liées au changement de site et de type de traitement, et de signer ledit avenant, ainsi que tout document s'y référant.

## **Souscription du contrat d'assurances des risques statutaires auprès du Centre de Gestion de Seine et Marne**

Les membres du Comité Syndical autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Président, à charger le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurances couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs établissements publics territoriaux intéressés selon le principe de la mutualisation ;

les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- Régime du contrat : capitalisation.

Et à signer les conventions en résultant.

## **Autorisation donnée au Président à signer la convention pour la récupération des capsules de café NESPRESSO**

Les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, le contenu de cette convention et autorisent Monsieur le Président, à signer cette convention.

## **Autorisation donnée au Président à signer la convention avec ECO TLC**

Les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, le contenu de cette convention et autorisent Monsieur le Président, à signer cette convention.

### **Autorisation donnée au Président d'effectuer les démarches administratives nécessaires à l'achat d'un terrain de 5.000 m<sup>2</sup> à SALINS pour la construction d'une déchetterie**

Les membres du Comité Syndical autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Président, à signer l'acte notarié au nom et pour le compte du SIRMOTOM auprès de Me ROCH Alexis & ROLLAT ROCH Claire (notaires associés), 62 rue Jean Jaurès à Montereau-Fault-Yonne.

### **Approbation de la modification des statuts du SYTRADEM**

Conformément aux dispositions du C.G.C.T., les membres du Comité Syndical prennent acte, à l'unanimité, de la modification des statuts du SYTRADEM.

### **Mise à disposition d'un personnel au SYTRADEM à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012**

Les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, la mise à disposition à temps complet d'un agent du SIRMOTOM au SYTRADEM pour une durée de 3 ans, et autorisent le Président à signer la convention de mise à disposition, celle-ci donnant lieu à un arrêté individuel de mise à disposition.

### **Avenant n° 1 à la convention tripartite essais**

Les membres du Comité Syndical autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Président, à signer l'avenant n°1 à la convention tripartite essais.

### **Subvention pour un film pédagogique sur la prévention des déchets**

Les membres du Comité Syndical sont favorables, à l'unanimité, à cette demande.

### **Gratification aux stagiaires de l'enseignement**

Les membres du Comité Syndical approuvent, à l'unanimité, l'accueil de stagiaires dans le cadre de leur cursus pédagogique, qui devra obligatoirement faire l'objet d'une convention tripartite entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et l'organisme d'accueil, et prennent acte que pour tout stage d'une durée supérieure à 3 mois consécutifs, celui-ci doit faire l'objet d'une gratification dont le montant minimal est égal à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

### **Avantages sociaux du personnel : mise en place des titres restaurants**

Les membres du Comité Syndical acceptent, à l'unanimité :

- De mettre en place des titres restaurants à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012 au bénéfice du personnel du Sirmotom,
- De fixer la valeur faciale du titre restaurant à 7.50 € et la participation du Sirmotom à 60 % de la valeur du titre,
- D'autoriser le Président à signer la convention de prestation de services avec le prestataire retenu ainsi que tous les documents afférents à cette décision,
- D'inscrire au budget les crédits suffisants.

### **Affaires et questions diverses**